

## Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN CHSLD

Nom de l'établissement : **CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST**

Nom de l'installation visitée : **CENTRE D'HÉBERGEMENT DE LAJEMMERAIS**

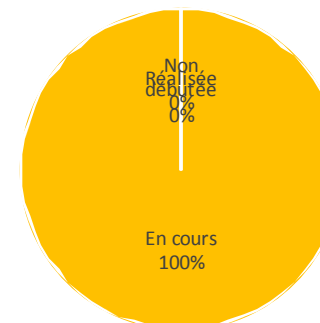
Région : **MONTÉRÉGIE**

Date de la visite : **12 octobre 2016**

Date de transmission au MSSS: **6 février 2017**

1ère reddition de comptes **12 octobre 2017**

État d'avancement



	Non débutée	En cours	Réalisée	Total
Les pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles	0	1	0	1
Les activités de la vie quotidienne dans un milieu adapté	0	4	0	4
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>

**PARTIE 1 : L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À METTRE EN PLACE DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES STRUCTURANTES ET CONTRIBUANT À FAVORISER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ**

Recommandations	Échéancier	Reddition de comptes au 12 octobre 2017			Reddition de comptes au 12 octobre 2018		
		Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée
		1	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement à offrir un milieu de vie de qualité tel que préconisé dans les orientations ministérielles.	31 décembre 2018		x	

**PARTIE 2: LE RÉSIDENT EST INTÉGRÉ DANS SON NOUVEAU MILIEU DE VIE ET RECOIT LES SOINS ET L'ASSISTANCE REQUIS LORS DE SES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE, DANS UN MILIEU ANIMÉ OÙ LES ESPACES DE VIE SONT PERSONNALISÉS, ADAPTÉS ET CHALEUREUX**

2	Le MSSS recommande que l'établissement s'assure que les pratiques concernant les soins et l'assistance répondent mieux aux besoins des résidents.	30 décembre 2017		x			
3	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens pour améliorer l'organisation des repas afin de mieux répondre aux besoins des résidents.	31 janvier 2017		x			
4	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens pour favoriser l'implication des autres membres du personnel à l'animation du milieu de vie.	1 avril 2018		x			
5	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement afin que les lieux soient bien entretenus et exempts d'odeurs désagréables.	31 mars 2019		x			